



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION DES
AFFAIRES GÉNÉRALES

SECRETARIAT
DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE

Solliès-Pont, le 3 JUL. 2020

ARRÊTÉ

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX ADJOINTS ET À CERTAINS CONSEILLERS MUNICIPAUX
(Annule et remplace l'arrêté 142/2020/01/DGS/SDGS/AG/CG)

N° Départ : 171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

Vu | Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-23, |

Vu | La délibération du conseil municipal du 24 mai 2020 fixant à 9 le nombre d'adjoints, |

Vu | Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 24 mai 2020 |

Considérant que, pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées,

Arrête

Titre I : Délégations de fonctions aux adjoints

Article I.1 : Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT, 1^{er} adjoint est chargé des entreprises, du commerce et de l'artisanat :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- le commerce, l'artisanat et les professions libérales
- le développement des zones d'activités
- les actions en matière de prospective économique
- l'accueil et l'accompagnement de la création d'entreprises
- la réglementation et les autorisations liées à l'affichage, à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes
- l'exploitation des sinistres
- la représentation du maire à la commission d'appel d'offres et au comité technique

- l'action du maire dans certains domaines de l'état-civil (consentement des futurs époux, reprise de vie commune et avis après audition des étrangers)

Article I.2 : **Madame Danièle RAVINAL, 2^{ème} adjointe** est chargée des finances, du budget et de la commande publique :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective et programmation financières, gestion des emprunts et de la trésorerie)
- la représentation du maire à la commission communale des impôts directs (CCID)
- les assurances, la commande publique

Article I.3 : **Monsieur Thierry DUPONT, 3^{ème} adjoint** est chargé de la jeunesse, des sports, et des affaires communautaires :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- l'insertion et la formation professionnelles
- la politique d'accompagnement à la parentalité
- la politique de loisirs des jeunes et le développement des activités extrascolaires
- les sports
- les activités physiques et sportives
- l'occupation et l'entretien des espaces sportifs
- les relations entre la ville et la communauté de communes de la vallée du Gapeau
- les relations avec les associations sportives

Article I.4 : **Madame Marie-Aurore GOTTA SMADJA, 4^{ème} adjointe** est chargée de la culture, de l'évènementiel, du patrimoine, du tourisme et du culte :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle et événementielle
- la coordination des différents espaces culturels de la ville
- l'office municipal de la culture
- la bibliothèque et les archives municipales
- le développement des pratiques artistiques auprès des scolaires
- le développement et la promotion de l'activité touristique de la ville
- les relations et la politique touristique avec l'office de tourisme
- les relations avec les cultes
- le suivi de la délégation de service public (festival du château)
- la présentation et la mise en valeur du patrimoine historique
- les relations avec les associations culturelles

Article I.5 : **Monsieur Philippe LAURERI, 5^{ème} adjoint** est chargé de la sécurité, des risques majeurs et de l'agriculture :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- la représentation du maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et aux immeubles de grande hauteur, et les actions qui y sont liées
- la police municipale y compris le stationnement, la sécurité scolaire et la surveillance des bâtiments et domaines communaux
- le plan de sauvegarde communal
- la coordination des actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle
- l'occupation du domaine public (à l'exception des foires et des marchés)
- l'agriculture

Article I.6 : Madame Roseline FOUCOU, 6^{ème} adjointe est chargée des affaires sociales, des associations, du comité de jumelage et du troisième âge :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les relations entre la ville et le centre communal d'action sociale, le logement et les autres institutions, pour la mise en œuvre des politiques sociales
- les relations de la ville avec les bailleurs sociaux
- la politique en faveur des personnes les plus en difficulté
- les relations avec les associations (à l'exception des associations culturelles, sportives et patriotiques)
- les subventions et contrats d'objectifs pour les associations
- la gestion des salles municipales
- le suivi et le développement du comité de jumelage
- le 3^{ème} âge et les animations inter-générationnelles
- la politique en faveur des personnes handicapées.

Article I.7 : Monsieur Patrick BOUBEKER, 7^{ème} adjoint est chargé de l'urbanisme, des grands travaux et de l'environnement :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- l'urbanisme : aspects réglementaires, élaboration et gestion des opérations d'urbanisme opérationnel et d'urbanisme prospectif
- la délivrance des autorisations en matière du droit des sols
- la politique et les actions foncières liées à l'urbanisme opérationnel ainsi que les relations avec l'EPF PACA
- l'habitat, la conduite et le suivi des opérations d'amélioration de l'habitat (opérations programmées d'amélioration de l'habitat – ou tout autre dispositif)
- les opérations de renouvellement urbain (OPAH ; PIG)
- le suivi des grands travaux
- la gestion de la voie publique (travaux, éclairage public, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires)
- les procédures et formalités liées à l'organisation urbaine, notamment le classement et le déclassement du domaine public, les alignements
- la gestion et l'affectation des locaux de l'hôtel de ville et d'une façon générale des locaux abritant les services municipaux
- les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal
- l'énergie
- l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par la ville ainsi qu'à leur évaluation environnementale, et toute action s'y rapportant
- toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie et à contribuer l'éducation et à l'information des citoyens en matière d'environnement.
- l'élaboration, l'animation et la coordination de la politique communale contre l'effet de serre et les changements climatiques ; la protection de la biodiversité
- la lutte contre les pollutions visuelles (tags, affichage sauvage)
- la propreté urbaine et la gestion urbaine de proximité
- la gestion de l'eau potable et des eaux pluviales
- la présidence du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

Article I.8 : Madame Alexandra DELGADO, 8^{ème} adjointe est chargée des affaires scolaires et de la petite enfance :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires scolaires
- la conduite de l'élaboration du plan éducatif local
- l'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements d'enseignement du 1^{er} degré (pré élémentaire et élémentaire) ainsi que les relations avec les enseignants
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- la petite enfance au travers du développement des structures d'accueil et le soutien apporté aux familles

Article I.9 : Monsieur Jean-Claude LE TALLEC, 9^{ème} adjoint est chargé des affaires générales, des foires et marchés et du protocole. Il est « Correspondant Défense » :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires électives
- la représentation du maire à la commission administrative de révision des listes électorales
- des affaires générales
- de la gestion et l'occupation du domaine public (à l'exception des travaux et déménagements)
- des foires et marchés
- des relations avec les associations d'anciens combattants, résistants et déportés
- des relations avec la défense nationale
- du protocole
- les relations avec les associations patriotiques

Titre II : Délégations de signature aux adjoints

Article II.1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Jean-Pierre COIQUAULT, 1^{er} adjoint, chargé des entreprises, du commerce et de l'artisanat, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les lettres de recrutement du personnel municipal, les arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel communal et les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville

- en cas d'absence ou d'empêchement du maire et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous documents

Article II.2

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme. Danièle RAVINAL**, 2^{ème} adjointe, chargée des finances, du budget et de la commande publique, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du maire et du premier adjoint, les lettres de recrutement du personnel municipal, les arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel communal et les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- en cas d'absence ou d'empêchement du maire, du premier adjoint et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous documents

Article II.3

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Thierry DUPONT**, 3^{ème} adjoint, chargé de la jeunesse, des sports et des affaires communautaires, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.4

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme. Marie-Aurore GOTTA SMADJA**, 4^{ème} adjointe, chargée de la culture, du patrimoine, du tourisme et du culte, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public

- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.5

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Philippe LAURERI, 5^{ème} adjoint**, chargé de la sécurité, des risques majeurs et de l'agriculture, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.6

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme. Roseline FOUCOU, 6^{ème} adjointe**, chargée des affaires sociales, des associations, du comité de jumelage et du troisième âge, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal
- des documents en relation avec les associations culturelles, sportives et patriotiques)

Article II.7

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Patrick BOUBEKER**, 7^{ème} adjoint, chargé de l'urbanisme, des grands travaux, et de l'environnement pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.8

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme. Alexandra DELGADO**, 8^{ème} adjointe, chargée des affaires scolaires, de la petite enfance, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.9

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Jean-Claude LE TALLEC**, 9^{ème} adjoint, chargé des affaires générales, des foires et marchés et du protocole, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Titre III : Délégations de fonctions aux conseillers municipaux

Article III.1 Madame Huguette BERTRAND, conseillère municipale est chargée de la communication, des technologies nouvelles et du conseil municipal des jeunes et des enfants (CMJE) :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les systèmes d'information
- les réseaux de communication
- le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- l'animation du conseil municipal des jeunes et des enfants

Article III.2 Monsieur Patrice BARNAY, conseiller municipal est chargé de la participation citoyenne et de la gestion des référents quartiers :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- la gestion courante concernant la participation citoyenne
- la gestion des référents quartiers
- la gestion du cimetière

Titre IV : Délégations de signature aux conseillers municipaux

Article IV.1 Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme. Huguette BERTRAND conseillère municipale, chargée de la communication, des technologies nouvelles, et du conseil municipal des jeunes et des enfants (CMJE), pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révoquant, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article IV.2 Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Patrice BARNAY, conseiller municipal, chargé de la participation citoyenne et référents quartiers, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révoquant, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville

- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal
- des actes concernant l'état-civil

Titre V : Subdélégation d'attributions du conseil municipal

Article V.1 Délégation est donnée, en cas d'empêchement ou d'absence du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité à **Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT, premier adjoint**, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Article V.2 Délégation est donnée, en cas d'empêchement ou d'absence du maire et du premier adjoint et sous la surveillance et la responsabilité du maire à **Madame Danièle RAVINAL, 2^{ème} adjointe**, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Titre VI : Dispositions communes

Article VI.1 Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal élu dont les élections se sont tenues le 15 mars 2020 et vu le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 qui fixe l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au 1^{er} tour, le lundi 18 mai 2020.

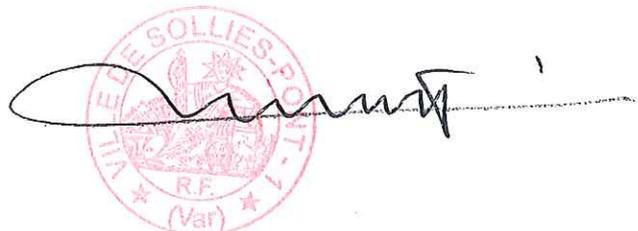
Article VI.2 Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Il sera notifié aux intéressés.

Article VI.3 Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté :
- **142/2020/01/DGS/SDGS/AG/CG**

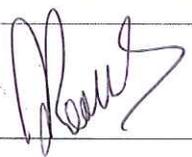
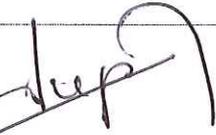
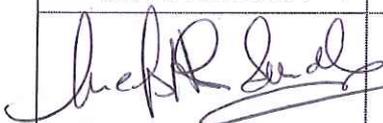
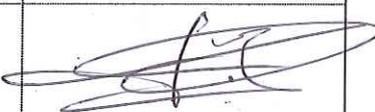
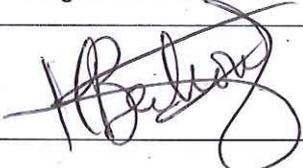
Article VI.4 Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon

Article VI.5 La direction générale de la ville de Solliès-Pont est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à monsieur le préfet du Var et dont ampliation sera adressée à monsieur le procureur de la République de Toulon et à monsieur le comptable municipal de Solliès-Pont.

Docteur André GARRON



Notification

<u>Signature</u>	Jean-Pierre COIQUAULT	Danièle RAVINAL	Thierry DUPONT
			
<u>Signature</u>	Marie-Aurore GOTTA SMADJA	Philippe LAURERI	Roseline FOUCOU
			
<u>Signature</u>	Patrick BOUBEKER	Alexandra DELGADO	Jean-Claude LE TALLEC
			
<u>Signature</u>	Huguette BERTRAND	Patrice BARNAY	
			

La signature par délégation du maire se présente ainsi :

Docteur André GARRON

Par délégation

Prénom, Nom

Adjoint au maire

Délégué à.....

Il n'est pas nécessaire de citer toute la délégation, seul le délégué concerné doit être visé.

